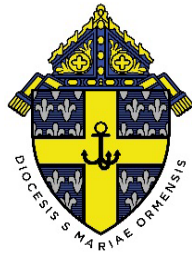


Diocese of Sault Ste. Marie
Chancery Office



Diocèse de Sault Ste. Marie
Bureau de la chancellerie

Sudbury, Ontario
le 23 juillet 2019

Révérands Pères,

Le récent document intitulé "*Protéger les mineurs des abus sexuels, Appel aux fidèles catholiques pour la guérison, la réconciliation et la transformation*" du 29 juin 2018, promulgué par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), nous rappelle notre responsabilité en tant que communauté à être proactifs dans notre engagement à protéger nos enfants et les personnes qui sont les plus vulnérables.

La *vérification des antécédents judiciaires* est une étape cruciale d'un programme de dépistage complet. L'obtention de cette vérification ne doit pas être un obstacle aux différents ministères de nos paroisses, mais plutôt une étape importante dans la création d'un environnement sain et sécuritaire pour tous nos fidèles.

Au cours de la dernière année, notre évêque a été très actif dans la recherche de moyens d'améliorer ce processus. En janvier, l'Assemblée des Évêques catholiques de l'Ontario (AECO) a négocié un accord avec Sterling Talent Solutions, une entreprise dont la spécialité est de vérifier les antécédents judiciaires. Chaque diocèse de l'Ontario a été informé des dispositions prises et de la possibilité de souscrire à ce service. Notre Évêque a accepté de participer à ce programme qui sera dans le meilleur intérêt du diocèse.

Non seulement bénéficions-nous de coûts réduits pour ce service essentiel, mais nous n'avons pas à nous rendre au poste de police, à faire la queue pour être servis ou à payer le stationnement.

Par conséquent, à compter d'aujourd'hui, le 23 juillet 2019, toutes les personnes qui sont embauchées, appelées, nommées, mandatées ou ordonnées pour servir les fidèles d'une paroisse et/ou du diocèse de Sault Ste-Marie en tant que « Bénévoles de confiance »*, doivent présenter à leur curé ou au bureau de la chancellerie une vérification des antécédents judiciaires fournie par Sterling Talent Solutions (myBackCheck). Si vous avez obtenu une vérification récente, veuillez consulter **l'annexe A - Horaire**

* Le Diocèse de Sault Ste-Marie, conformément à notre volonté de créer un environnement sain et sécuritaire pour tous nos fidèles et de veiller à ne pas entraver les aspirations de ceux et celles qui souhaitent servir, a constitué deux groupes de bénévoles. Les employés sont automatiquement membres du deuxième groupe.

1. Le premier groupe, ci-après appelé « **Bénévoles de services** », s'adresse à tous les bénévoles dont les services ne les engagent pas dans:
 - a) des activités auprès des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables; et/ou
 - b) des rencontres individuelles telles des entrevues et des visites à domicile; et/ou
 - c) des postes qui comportent un maniement d'argent ou une gestion continue des fonds paroissiaux ou diocésains; et/ou
 - d) tout autre poste et/ou situation désignés par le curé et l'équipe paroissiale de sélection comme faisant partie du deuxième groupe

2. Le deuxième groupe, ci-après appelé « **Bénévoles de confiance** », est composé de tous les fidèles dont le ministère ou les services comprennent:
 - a) des activités auprès des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables; et/ou
 - b) des rencontres individuelles telles des entrevues et des visites à domicile; et/ou
 - c) des postes qui comportent un maniement d'argent ou une gestion continue des fonds paroissiaux ou diocésains; et/ou
 - d) tout autre poste, fonction et/ou situation désignés par le curé et l'équipe paroissiale de sélection comme faisant partie du deuxième groupe.

Veillez noter: les termes « risque élevé, risque moyen et risque faible » sont trop souvent mal compris. Par conséquent, nous avons décidé d'utiliser plutôt les termes « **Bénévoles de services bénévoles** » et « **Bénévoles de confiance** ». Cette distinction de deux groupes, qui ont des tâches différentes **mais non moins importantes**, vise à simplifier le processus de sélection que nous mettrons à jour sous peu. Tous les services rendus dans une paroisse ou au niveau diocésain doivent être compris comme faisant partie intégrante de notre mission évangélique.

I. Service en ligne

Nous demandons à tous les prêtres, diacres, employés et bénévoles faisant partie des « Bénévoles de confiance » du Diocèse de Sault Ste-Marie d'obtenir une vérification d'antécédents judiciaires en suivant les directives ci-dessous.

1. Veuillez vous rendre au site Web suivant:
<https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/d/diocese-sault-ste-marie/>

2. Suivez les directives - Voir **Procédure de vérification des antécédents criminels** (Annexe B) sur notre site Web à l'adresse <https://diocesedesaultstemarie.org/> sous l'onglet **Environnement Sain**.

Ce service sera automatiquement facturé au Diocèse de Sault Ste-Marie qui, à son tour, enverra une facture à la paroisse pour remboursement

II. Service avec formulaire imprimé

1ère étape Demandez des formulaires de commande à Robert Larivière (r.lariviere@ssmd.ca) ou à David Sirois (d.sirois@ssmd.ca).

2e étape Compléter les formulaires et retournez-les à Robert Larivière (r.lariviere@ssmd.ca) ou à Danielle Dorion (d.dorion@ssmd.ca), soit par courriel ou par la poste.

3e étape Nous complèterons les formulaires et les enverrons à OrdersCanada@sterlingts.com

4e étape Une fois que nous aurons reçu une réponse, nous traiterons l'information

N'hésitez pas à me contacter ou à contacter Danielle Dorion (d.dorion@ssmd.ca) pour toute question ou clarification.



Robert Larivière
Directeur des Services canoniques et pastoraux